

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaients présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaients absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Meray-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004913

Rapport n°6.3 - Commune d'Osselle-Routelle – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Commune d'Osselle-Routelle – Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rapporteur : Catherine BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « PLUi »	Montant prévu au budget 2019 : 1 451 896 € Montant de l'opération : 41 040 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole est l'autorité compétente pour poursuivre les procédures d'élaboration et d'évolution en cours des documents d'urbanisme locaux.

Dans ce cadre, le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) du PLU de la commune d'Osselle-Routelle est présenté ci-après afin de permettre au Conseil Communautaire de débattre sur les orientations générales du PADD.

Une fiche de synthèse présentant le projet de PADD est annexée au présent rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5215-20 ;

Vu l'accord donné par la commune d'Osselle-Routelle, par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 2017, au Grand Besançon pour mener à bien la procédure d'élaboration de son PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, EPCI compétent de plein droit ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L. 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Osselle-Routelle en date du 09 juin 2016 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;

Par délibération en date du 9 juin 2016, la commune d'Osselle-Routelle a prescrit l'élaboration de son PLU en fixant les objectifs suivants :

- Maîtriser le développement de la commune ;
- Ouvrir des terrains à l'urbanisation et y prévoir des Orientations d'Aménagement et de Programmation ;
- Développer la politique foncière ;
- Prévoir les équipements publics ;
- Concrétiser le projet de nouvelle école ;
- Réfléchir intelligemment à des connexions et des circulations entre Osselle et Routelle ;
- Penser le devenir de la commune (base nautique, étangs, découverte de la nature, voie verte, voie romaine...) dans le souci de limiter les nuisances et notamment les circulations au village ;
- Développer les transports doux ;
- Articuler l'urbanisation au regard des enjeux de transport (transports collectifs : gares, lignes de bus) ;
- Aménager des réseaux de communication (Internet, fibre...) ;
- Réfléchir à la pérennité de l'activité agricole et préserver les fonciers en exploitations ;
- Assurer une utilisation économe des espaces pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels de valeur ;
- Gérer et protéger les espaces forestiers de la commune (aménagement forestiers) ;
- Veiller à une utilisation économe des espaces, par l'identification des espaces encore disponibles dans les zones bâties, pouvant être le support d'opérations en renouvellement urbain ;
- Réfléchir aux zones d'activités économiques et commerciales ;
- Respecter le PPRI ;
- Protéger la faune et la flore ;
- Mettre le PLU en conformité avec les dispositions des lois Grenelle et ALUR et en compatibilité avec les documents supra-communaux qui s'imposent à la commune (notamment le SCoT de l'agglomération bisontine).

A l'issue d'un travail mené par les élus locaux et communautaires, en coordination avec les Personnes Publiques Associées (PPA), les habitants et avec l'assistance du bureau d'études IAD, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de la commune d'Osselle-Routelle est construit autour des trois orientations générales suivantes :**

1. Un développement modéré du village dans le cadre du schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine et prenant en compte les contraintes et risques environnementaux ;
2. Un projet paysager, touristique et environnemental ;
3. Un développement durable, cohérent, équilibré pour un territoire fonctionnel et sécurisé, notamment en termes de mobilité en lien avec le projet touristique et la véloroute.

Considérant le débat sur les orientations du PADD qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal d'Osselle-Routelle en date du 30 août 2019 ;
Vu le projet de PADD, qui sera à terme, envoyé par voie dématérialisée et annexé au présent acte ;

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

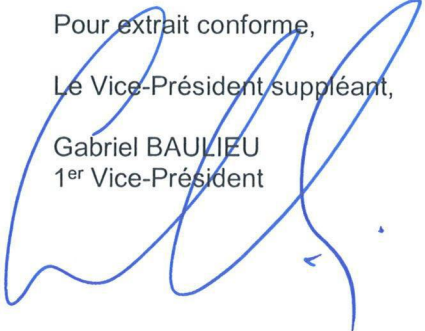
La délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie d'Osselle-Routelle et aux sièges du Grand Besançon Métropole durant un mois.

Mme A. OLSZAK, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé sur la base de la synthèse et des orientations du PADD, le Conseil de Communauté dispose des éléments nécessaires pour débattre du PADD du projet PLU de la commune d'Osselle-Routelle.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune d'Osselle-Routelle.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1